

PUBLICATIONS DU 21 AOÛT 2026

ENQUETE PUBLIQUE DU 21 AOÛT 2026

L'Administration communale d'Hérémence soumet à l'enquête publique les demandes suivantes :

- **M. Charles-Antoine Bourdin**, requérant et propriétaire, pour la construction d'un garage supplémentaire en façade nord d'un ouvrage existant, plan n° 15, parcelle n° 3718, coordonnées : 2'596'379 / 1'114'457, auteur des plans : la société IDEALP SA, au lieu-dit : "La Darbelenne" en zone d'habitations de faible densité B.
- **Les copropriétaires de l'immeuble d'habitation PPE Rte Principale 41**, par SGIVS, M. Cardoso Rodrigues, pour la réfection de la toiture, la pose de panneaux solaires photovoltaïques et l'installation d'un module extérieur de pompe à chaleur (PAC) air-eau, plan n° 1, parcelle n° 43, coordonnées : 2'597'324 / 1'114'181, auteur des plans : la société David Vergères Sàrl, au lieu-dit : "La Lé" en zone des villages anciens.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de ces demandes sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale

ENQUETE PUBLIQUE DU 07 AOÛT 2026

L'Administration communale d'Hérémence soumet à l'enquête publique la demande suivante :

- **La société D-Tech-Immo SA**, par M. Jérôme Dechaumont, pour la modification d'une ouverture en façade sud-est d'un café, PPE 50701, plan n° 4, parcelle n° 942, coordonnées : 2'598'810 / 1'113'340, propriétaire : D-Tech-Immo SA, auteur des plans : D-Tech-Immo SA, au lieu-dit : "Euseigne" en zone des villages anciens.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale

ENQUETE PUBLIQUE DU 31 JUILLET 2026

L'Administration communale d'Hérémence soumet à l'enquête publique la demande suivante :

- **M. Xavier Paternot**, requérant et propriétaire, pour la modification d'ouvertures en façades d'un chalet individuel, plan n° 15, parcelle n° 6512, coordonnées : 2'596'220 / 1'114'177, auteur des plans : Atelier d'architecture Chevrier Sàrl, au lieu-dit : "Maillolet" en zone d'habitations de faible densité B.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale

PUBLICATIONS DU 21 AOÛT 2026

ENQUETE PUBLIQUE DU 24 JUILLET 2026

L'Administration communale d'Hérémence soumet à l'enquête publique les demandes suivantes :

- **M. Christian Petrescu et Mme Alexandra Wolf** pour la rénovation et l'agrandissement d'un chalet individuel, plan n° 17, parcelle n° 6212, coordonnées : 2'596'700 / 1'114'800, propriétaires : M. Christian Petrescu et Mme Alexandra Wolf, auteur des plans : Fumeaux Architecture, au lieu-dit : "Goza" en zone d'habitations de faible densité C.
- **L'immeuble en PPE Vieux-Bisses D par Mme Françoise Pitteloud** pour la réfection de la toiture et la pose d'une installation solaire photovoltaïque, plan n° 19, parcelle n° 4449, coordonnées : 2'596'765 / 1'114'485, auteur des plans : Edouard Bovier Toiture SA, au lieu-dit : "Les Masses" en zone mixte touristique C.
- **La société Grande-Dixence SA** pour la modification d'une fenêtre en porte en façade nord du bâtiment du Ritz, plan n° 999, parcelle n° 10637, coordonnées : 2'597'238 / 1'103'589, propriétaire : Grande-Dixence SA, auteur des plans : mijong architecture, au lieu-dit : "Le Chargeur" en zone de constructions et d'installations d'intérêt général à la production hydroélectrique.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations éventuelles à l'encontre de ces demandes sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les **30 jours**, auprès de l'Administration communale.

L'Administration communale